

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S
V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 09 Décembre 2020

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 21h35.

Procurations :

M. Fabian MATHURIN a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
M. Johan RAMERO a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE

Absents et excusés sans procuration :

Mme Marie DUCHER (arrivée à 19h40)
M. Jordan RISSO

En préséance, Mme le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire à M. Valérie GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République décédé le 02 décembre 2020. Un registre a été mis en place au sein de la Mairie afin de recueillir les messages de condoléances des Mallemortais.

Mme le Maire présente Mme Patricia VERGNE qui prendra le poste de DGS au 01/01/2021 et qui est actuellement Directrice du service finance.

M. Bruno LAQUAY est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du 07 octobre 2020

*Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2020 ;

M. PLATON fait remarquer que le document concernant le règlement intérieur envoyé au contrôle de légalité est différent de celui qui a été voté lors du conseil municipal, certaines erreurs corrigées et d'autres ne l'ayant pas été

Mme le Maire répond que les documents envoyés en Préfecture sont ceux votés au Conseil municipal à l'identique. Néanmoins les amendements présentés par M PLATON n'ont pas été pris en compte, ceux-ci n'ayant été votés que par M PLATON donc rejetés par le conseil municipal.

M. PLATON affirme que sur les amendements présentés, M. SAMBAIN n'aurait pas voté contre, il ne lève pas la main , revoir la vidéo.

M. SAMBAIN, répond qu'il n'a peut-être pas bien levé le bras à ce moment mais confirme son vote contre ces 3 amendements, et lève ainsi l'ambiguïté.

M. PLATON souligne que son intervention Page 12 concernant l'acquisition foncière du Petit Casino, n'est pas complète et demande que celle-ci soit modifiée il avait précisé que cet achat est un projet stratégique pour redynamiser la rue Fernand Pauriol et qu'il existe un projet citoyen innovant.

Mme le Maire dit que votre intervention a été enregistrée sur la vidéo, et que nous ne pouvons aller sur chaque détail des comptes-rendus.

M. PLATON demande une dernière intervention sur le compte-rendu concernant les bons d'achats, où je ne serais pas intervenu. Alors que je voulais signaler la qualité du groupe de travail, où nous avons travaillé démocratiquement sur le sujet, nous sommes arrivés à une solution qui satisfait l'ensemble de la commission. Il souligne que son intervention, n'est pas mentionnée sur le procès-verbal.

Mme CHEROUTE qui était la secrétaire de séance s'offusque des remarques de M PLATON

Mme le Maire confirme que le travail de rédaction de synthèse est énorme et souligne la précision des retours.

Mme le Maire soumet au vote de l'assemblée ce rajout au procès-verbal du 07/10/20

A la Majorité des membres la demande est acceptée et la phrase suivante sera rajoutée : « *M PLATON souligne la qualité démocratique du groupe de travail tant sur les échanges que sur les propositions* »

M SAMBAIN tient à souligner la qualité de la rédaction du Procès-verbal celui-ci reste précis et fidèle aux différents échanges des élus.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Rapport n°1 : Décision modificative n°2

La décision modificative n° 2 ne modifie pas l'équilibre initial du Budget 2020, elle a pour principal objet, de rééquilibrer le chapitre 012 « Frais de personnel ». Rappelons à ce stade, que ces dépenses à elles seules, sont inférieures de 2.10% par rapport au budget 2019.

Aucun Débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Rapport n°2 : Autorisation d'ouverture de crédit

Cette ouverture anticipée des crédits permettra le mandatement des dépenses avant le vote du budget 2021 et de respecter les obligations de la commune en matière de comptabilité d'engagement et de délai de paiement.

Cette facilité favorisera en outre la réalisation de la politique d'équipement de la ville telle qu'elle sera proposée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2021.

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS AU BP 2020	DM1	DM2	CREDITS OUVERTS 2020	LIMITE DES 25% DES CREDITS OUVERTS	OUVERTURE DES CREDITS 2021
20	Immobilisations incorporelles	260 470,34	-30 000,00	0,00	230 470,34	57 617,59	50 000,00
204	Subventions d'Équipement	367 747,00	16 900,00	0,00	384 647,00	96 161,75	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 315 572,20	94 384,00	0,00	3 409 956,20	852 489,05	850 000,00
23	Immobilisations en cours	6 217 170,05	-182 600,00	0,00	6 034 570,05	1 508 642,51	1 500 000,00
4581	Operations pour compte de tiers	196 452,00	0,00	0,00	196 452,00	49 113,00	40 000,00
	TOTAL	10 357 411,59	-101 316,00	0,00	10 256 095,59	2 564 023,90	2 530 000,00

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent

DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, tel que présenté ci-dessus, pour un montant de 2 530 000 €.

Rapport n°3 : Recueil des tarifs communaux 2021

Aucune augmentation par rapport à l'année dernière. Les tarifs 2021 sont reconduits à l'identique

REGIE PM	Tarif 2021
Marché hebdomadaire	
Droit de place /sans abonnement	1 €/ml
Droit de place /avec abonnement	0,75€/ml
Droit de place	
Forfait manège > 200m ²	120 €
Forfait manège > 100 à 200 m ²	80 €
Forfait manège > 50 à 100 m ²	50 €
Forfait manège < 50 m ²	35 €
Autres	10 €
Petits métiers	2€/ml
REGIE ANIMATION	Tarif 2021
Foire / Marché Noël / Marché exceptionnel	
Droit de place 0 à 3 ml	15 € 5€/ml supplémentaire
Droit de place 6 à 9 ml	30 €
Droit de place de 10 à 15 ml	45 €
Caution en cas de désistement	150 €
Caution en cas de non-respect du règlement	150€
Culture – Festivités	
Spectacle petite enfance Tarif -12 ans pré-vente	2€
Spectacle petite enfance Tarif -12 ans soir même	4€
Spectacle petite enfance Tarif adulte pré-vente	6 €
Spectacle petite enfance Tarif adulte soir même	8 €
Spectacle Famille Tarif – de 12 ans pré-vente	5€
Spectacle Famille Tarif – de 12 ans soir même	6€
Spectacle Famille Tarif adulte pré-vente	10 €
Spectacle Famille Tarif adulte soir même	12 €
Spectacle Classique Tarif – de 12 ans pré-vente	6€
Spectacle Classique Tarif – de 12 ans soir même	7€
Spectacle Classique Tarif adulte pré-vente	12 €
Spectacle Classique Tarif adulte soir même	15€

Invitation	Gratuité
Spectacle avec repas Tarif – de 12 ans	20 €
Spectacle avec repas Tarif adulte	25€
Vente de livre	20 €
Entrée de manifestation	10 €
Repas Aioli	24 €
Boissons Café	1 €
Boissons Bouteille eau	1,50 €
Boissons bouteille vin	5 €
Boisson Bouteille Champagne	18€
Voyage Agliana (Italie)	160 €
REGIE PISCINE	Tarif 2021
Piscine	
Adulte à l'unité)	2,50 €
Adulte (carnet 10 entrées)	20 €
Adulte (Abonnement mensuel)	45 €
Enfant à l'unité- 18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant (Abonnement mensuel)	30 €
Carte famille nombreuse ≥ 3 enfants	50% sur abonnement mois
Gratuit (enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant, enfants du personnel communal, gendarmes, pompiers, enfants participants aux stages sportifs des associations communales)	0 €
REGIE CIMETIERE	Tarif 2021
Caveau	
2 places	1 266,00 €
	2 781,60 €
4 places	
6 places	3 242,00 €
Concession cimetière	
Perpétuelle	1 800 €
Trentenaire	900 €
Colombarium	510 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNE	
Frais d'obsèques	228 €
Naissance ouverture d'un livret A auprès de la C- Epargne ou Crédit Agricole	30 €
REGIE SCOLAIRE	Tarif 2021
Transport Scolaire :	
	7 €/année 3 €/trimestre
Aller simple	
Aller/Retour	13,50 €/année 5 €/trimestre
Voyages & Sorties scolaires- participation des familles	
Séjour classe verte primaire (5 jours)	100 €
Séjour classe verte maternelle (5 jours)	93 €
Séjour Art & Environnement (Buoux) 4 jours	126 €

REGIE ST	Tarif 2021
Locations de salles	
Location « salle du Vergon » week-end	300 €
Location « salle du Vergon » la journée hors week-end	150 €
Caution location « salle du Vergon »	400 €
Location du stade d'honneur	
Equipe de niveau Régional et Départemental (hors match de l'Olympique Mallemortais)	
Stage, Match, entraînement	500 €/jour
Equipe de niveau National (depuis national 3 à ligue 1)	
Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + : 500 €
Match	1 000 €/jour
Stage moins de 21 ans	500 €/jour
Equipe au niveau International	
Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + = 500 €
Match	2 500 € /jour
Stage moins de 21 ans	500 € /jour
AGRICOLE	
Arrosage (<i>pas d'augmentation depuis 2002</i>)	55 € /ha
Faucardage (<i>pas d'augmentation depuis 2002</i>)	18 € /ha
Curage (<i>pas d'augmentation depuis 2002</i>)	30 € /ha
Taxe forfaitaire annuelle	30 €

P EIDENWEIL informe que conformément aux précédentes années elle s'abstiendra, car la taxe forfaitaire annuelle n'est pas équitable à 30 € malgré un blocage des tarifs agricoles depuis 2002 pour certain la redevance a augmenté.

Vote à la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX.

Par 4 Abstentions : Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN

Fixe les tarifs communaux présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021.

Rapport n°4 : Créance éteinte 2020

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 20/08/2020, il est demandé de procéder à l'annulation du titre 123/2020 pour un montant de 69.00 € et du titre 231/2020 pour 55.20 € pour créance éteinte par l'émission d'un mandat.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Statue sur l'annulation des titres précités pour créance éteinte d'un montant de 124.20 € ;

Dit que la dépense sera constatée au chapitre 65, compte 6542 « Créances éteintes », du budget 2020 de la Commune, par l'émission d'un mandat

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

Rapport n°5 : Indemnité au comptable public

L'arrêté du 20 août 2020 est venu abroger l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable. Désormais, seule l'indemnité de budget sera versée par la collectivité.

Son montant est de 45,73 € brut, soumis aux cotisations CSG et CRDS en vigueur.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve l'indemnité de budget allouée au comptable pour l'exercice 2020 d'un montant de 45,73 €.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération

Rapport n°6 : Subvention à l'association Lion's club District Sud Est

L'association du Lion's Club District Sud-Est peut par son intermédiaire soutenir le village d'Estrechure, petite collectivité du Gard durement touchée par les intempéries lors de l'épisode cévenol particulièrement violent de septembre dernier. Afin de s'associer à un élan de solidarité, la commune souhaite allouer une subvention de 5 000 € à l'association du Lion's Club District Sud-Est et ainsi soutenir la collectivité d'Estrechure.

Mme le Maire informe que cette subvention est un soutien fort et marqué pour la commune d'Estrechure avec laquelle nous avons créé des liens d'entraide et d'amitié.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Accorde une subvention de 5 000 € à l'association Lion's Club District Sud-Est ;

Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et à effectuer toutes les démarches utiles en vue de l'application de la présente délibération.

Rapport n°7 : Désignation des représentants au CA de ECIR Pico

Le Conseil d'Administration de l'établissement ECIR Pico est formé de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), de différents syndicats, de la CCI de Marseille, de la CCI d'Arles et de représentants de la commune de Mallemort. Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger au conseil d'Administration de ECIR.

M. SAMBAIN informe qu'il s'abstiendra pour ce rapport, il aurait souhaité qu'au moins un délégué suppléant soit un élu issu des groupes minoritaires.

Mme le Maire répond que les élus des groupes minoritaires sont intégrés dans certains groupes de travail, dans les comités de pilotage et dans les commissions permanentes, mais que pour les organismes extérieurs les élus désignés seront toujours issus de la majorité.

Vote à la Majorité

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Thierry PLATON

Par 4 Abstentions : Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN.

Désigne Mme Hélène GENTE et M. Christian BRONDOLIN représentants titulaires auprès de la ECIR Pico ;

Désigne Mme Stéphanie COLENO et M. Philippe PIGNET représentants suppléants auprès de la ECIR Pico.

Rapport n°8 : Approbation du RI des comités consultatifs

Par délibération n° 2020-046-SG du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal a constitué un groupe de pilotage pour fixer les modalités de fonctionnement des futurs Comités Consultatifs.

Ces élus ont eu en charge l'élaboration du Règlement Intérieur (RI) des Comités Consultatifs afin de préciser les règles générales de ces instances, tant sur l'organisation, la composition, ou les objectifs.

M. PLATON rappelle que les Comités Consultatifs sont une bonne chose, mais que ce dispositif ne répond pas complètement aux besoins de participation des **citoyens (modifié 11-02-21)**. Il propose qu'au-delà de ce règlement, soit créé une Charte de la participation citoyenne, et que la commune ait une réflexion sur ce dispositif.

Mme le Maire rappelle que M PLATON a participé à la rédaction de ce document et que dans l'article 3 nous trouvons la composition des comités consultatifs, où jusque 9 administrés Mallemortais peuvent intégrer un comité, ceci est une belle ouverture de participation citoyenne.

Mme CHEROUTE précise que pour chaque gros projet, des réunions publiques et des réunions participatives ont été mises en place dans le mandat précédent. A chaque projet la population est associée, ces comités complètent cette action.

M. PLATON répond qu'il faut aller plus loin et mettre en place des jurys citoyens, des conventions citoyennes des ateliers participatifs, une multitude de modalités peuvent être mises en place pour avoir une réflexion commune et ne pas être que dans la réaction.

M. FARRO souligne la démarche de Mme le Maire et précise que M. PLATON ne peut pas être le seul à s'attribuer la mise en place de la concertation citoyenne. Il précise que ce règlement a été rédigé en concertation avec l'ensemble des élus et que ce dispositif est une bonne démarche avec une bonne dynamique

Il propose à Mme le Maire qu'un élu de liste minoritaire puisse être responsable d'un des comités pendant une année.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Adopte le Règlement Intérieur des Comités Consultatifs présenté en séance ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Rapport n°9 : Convention de mise à disposition de l'espace jeune au SIVU

La commune de Mallemort met à disposition de l'association Léo LAGRANGE les locaux de l'Espace Jeune situés avenue de la Fontaine, ceci en vue d'organiser l'accueil et les activités de loisirs des enfants de 11 à 17 ans.

Dans ce contexte, une convention tripartite, sera conclue entre la Commune, le SIVU et l'association Leo LAGRANGE afin de préciser les conditions d'utilisation des locaux.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du local Espace Jeune pour les structures jeunesse intercommunales pour l'année 2021

Rapport n°10 : Classement de l'Office de Tourisme de Mallemort

Le Maire doit adresser au Préfet la délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, sollicitant le classement. Cette délibération est prise sur la proposition de l'Office de Tourisme qui aura constitué le dossier de demande de classement.

D FARRO demande quelles sont les différentes contraintes entre le classement en catégorie I ou II ?

N POURCIN, répond que les contraintes concernent l'environnement de Mallemort, nous sommes dans une commune d'un bassin de consommation moyenne.

V ARTERO précise que la catégorie I correspond à des communes de strate plus importante telles qu' Aix en Provence ou Marseille avec l'obligation de proposer des séjours variés ou l'organisation de manifestations.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la demande de classement en catégorie II proposée par l'Office de Tourisme de Mallemort de Provence ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes des démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Rapport n°11 : Modification du bail avec la SAEM

Suite aux travaux d'aménagement de la place du Bicentenaire, il est apparu nécessaire de modifier le statut de l'espace public situé devant la poste.

Cet avenant au bail vient réduire l'emprise foncière louée à la SAEM en retirant l'espace public situé devant le bureau de poste et aménagé durant les travaux de la place du bicentenaire.

Le conseil d'administration de la SAEM en date du 24/09/20 accepte la proposition de la commune de modifier l'assiette foncière du bail emphytéotique, sans indemnité.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la modification des emprises foncières issues du bail emphytéotique de 1983 ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés.

Rapport n°12 : Modification du bail avec 13 Habitat

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'Avenue Joliot Curie, il est apparu nécessaire de pouvoir bénéficier de l'emprise foncière résultant de la parcelle D 745.

Cette parcelle d'une contenance de 454 m², longe l'avenue Joliot Curie et s'avère indispensable à la réalisation des travaux. 13HABITAT accepte de réduire l'assiette foncière du bail emphytéotique de cette surface sans indemnité.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve le retrait de la parcelle D 745 issue du bail emphytéotique sans indemnités ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés relatifs à cette affaire.

Rapport n°13 : Convention de mise à disposition de la Métropole de locaux situés pont de la Tour

Il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition avec la Métropole afin de donner une base légale à l'occupation du service déchet dans une partie des locaux situés Pont de la Tour afin de déterminer les droits et obligations réciproques des parties.

M. PLATON demande quelle est la destination de ces locaux disponibles ?

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas de projet particulier à ce jour mais le besoin de salle de réunion est important pour la commune.

M. PLATON précise que ce bâtiment serait un bon emplacement pour un site de recyclerie.

Mme le Maire précise que le bâtiment est composé d'un RDC et de 3 petits bureaux à l'étage donc insuffisant pour un tel projet.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux situés Pont de la Tour entre la commune de Mallemort et la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport n°14 : Concession de place de parking au SMAVD

*Arrivée de Marie DUCHER à 19h40

Dans le cadre de ce projet d'extension, le SMAVD a sollicité la mairie afin de pouvoir réaliser 8 places de parking le long de la rue Frédéric Mistral.

Compte tenu que le SMAVD constitue un organisme relevant de l'intérêt public, il est possible de leur proposer d'occuper le domaine public de manière gratuite via la conclusion d'un contrat de concession. Ce contrat prévoit notamment que l'aménagement des places de parking sera à la charge du SMAVD et que les administrés pourront les utiliser quand les agents n'y stationneront pas (soir et weekend), la commune restant propriétaire du foncier.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Approuve le contrat de concession avec le SMAVD ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Rapport n°15 : Garantie emprunt Grand Delta Habitat

Accord d'une garantie d'emprunt à Grand Delta Habitat pour le portage foncier et le coût des travaux en vue de la réalisation de 13 logements locatifs sociaux « Clos des Hirondelles », chemin de Lambesc – Hameau de Pont Royal.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 2 449 849.00€.

L'obtention de ces prêts est subordonnée à l'octroi d'une garantie des collectivités. Il est demandé à la commune d'accorder la garantie de cet emprunt à hauteur de 45%, soit pour un montant global de 1 021 190.40 €.

M. SAMBAIN rappelle que le Groupe S'Unir pour Mallemort n'est pas contre la construction de logements sociaux sur la commune, mais qu'il votera contre sur ce rapport. Il précise que le 7 octobre il a demandé un tableau mentionnant la situation des prêts garantis qu'il n'a toujours pas eu. Par ailleurs il s'interroge sur le taux de construction de logements sociaux sur la commune, qui n'a pas évolué depuis 2015 soit 8,42 %. Il déplore le manque de vision stratégique sur la réalisation des logements sociaux. Il ajoute que bien entendu à chaque réalisation de lotissement est prévu des logements sociaux mais qui mathématiquement ne font pas augmenter le taux de construction. Pourquoi ne pas réinvestir dans le centre du village cela permettrait de consommer dans les commerces de proximité sans déplacements motorisés.

Mme le Maire précise qu'en 2014 il n'y avait aucune vision sur le logement, sur les trois dernières années aucune construction de logements sociaux n'avait eu lieu, le calcul triennal avec la taxe de la loi SRU nous pénalisait de 200 000,00 €. On ne rattrapera jamais les 25 % de logements sociaux.

Avec le préfet un contrat de mixité sociale a été signé, avec un argumentaire réalisé tous les ans. Ce qui implique qu'à chaque projet sur la commune des logements sociaux sont prévus. En justifiant nos actions le sous-préfet décide le taux de pénalité, pour cette année la pénalité est de 152 000,00 €.

D'autre part la commune ne peut pas acquérir l'ensemble des maisons du centre-ville pour les rénover en logements sociaux, nous avons signé avec des bailleurs privés et publics des conventionnements de logements sociaux.

Pour les tableaux sur les garanties d'emprunt ils seront présentés lors du budget.

M. FARRO sollicite trois minutes de suspension pour avoir une réflexion avec son groupe, suite aux informations de Mme le Maire

Mme le Maire suspend la séance quelques minutes

M. FARRO remercie Mme le Maire pour cette interruption et demande que leur soit transmis par mail les tableaux des garanties d'emprunt.

Mme le Maire, suite à une information instantanée des techniciens, informe qu'en 2021 aucune pénalité ne sera appliquée à la commune.

M. PLATON soutient ce qui a été dit, il précise que le conventionnement permet de répondre aux besoins des habitants et qu'il faudrait un plus de communication pour présenter ce dispositif aux particuliers.

Mme le Maire dit que cela sera rappelé au service Communication pour le prochain « Mallemort Infos »

Vote à la Majorité

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Thierry PLATON.

Par 5 abstentions : Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER,

Approuve ladite convention et Autorise Madame le Maire à la signer.

Rapport n°16 : Acquisition parcelle F 864

La Commune s'est portée candidate suite à l'appel à candidature de la SAFER du 1^{er} septembre 2020 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée section F 864 sise Lieu-dit « Mas Gaudin » d'une contenance globale de 2ha73a13ca. Ce terrain est situé en zone A (agricole) au PLU.

Cette acquisition foncière, d'un montant de 21 840 € (frais de portage SAFER inclus), permettra qu'un bail à ferme soit signé avec la Station d'Expérimentation Arboricole La Pugère .

T PLATON souligne que ce terrain dégradé sert actuellement de décharge et qu'il serait plus adapté à un projet de parc solaire (*modifié 11-02-21*). Il y a peu de sites sur la commune qui pourraient répondre à ce type de projet.

Mme le Maire répond que la SAFER est informée que ce terrain agricole a été détourné en décharge, elle précise qu'il y a un projet avec la Pugère et celle-ci ne s'engagerait pas si le site n'était pas propice à la culture de pistachier.

S CASTAGNE informe que trois sondages ont été réalisés sur ce terrain, et que trois projets étaient en concurrence. La commission de la SAFER a finalement choisi le projet de la PUGERE.

E BRUCHET rappelle qu'un terrain dit dégradé ne justifie pas l'implantation de panneaux photovoltaïques.

T PLATON souligne que la culture de pistachier est encore au stade d'expérimentation, on ne connaît pas les résultats.

D FARRO rappelle que des expérimentations ont déjà lieu dans des communes du Vaucluse ainsi que chez certains agriculteurs Mallemortais. Il dit que la culture de pistachier est en développement cela est positif pour la commune.

Par ailleurs il précise que deux projets de panneaux photovoltaïques sont en cours sur la commune, et qu'il n'est pas utile de développer à nouveau des projets solaires.

T PLATON rappelle que le plan Energie Solaire prévoit qu'à l'objectif prochain il faudra réaliser 30 % de développement des énergies renouvelables

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Approuve l'acquisition de la parcelle F 864 pour un montant de 21 840 € ;

Autorise Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat des biens considérés auprès de la SAFER ainsi que tous les documents et actes administratifs s'y rapportant.

Rapport n°17 : Accord de principe à l'extension de la gendarmerie

Il convient que la commune donne son accord de principe afin de financer et construire une **extension de la gendarmerie** actuelle.

A ce jour, les locaux et les logements sont insuffisants il convient de connaître la position de la commune sur sa volonté de financer un projet d'extension

D FARRO demande si cette construction fera évoluer les effectifs de la brigade de Mallemort, ou est-ce une régularisation par rapport à des arrivées antérieures ?

Mme le Maire explique que cet accord de principe est la 1^{ère} étape, ensuite le Préfet saisit le Ministère de l'Intérieur pour avoir l'agrément de l'extension et ensuite il y aura l'accord pour une étude de faisabilité

B LAQUAY précise qu'il s'agit d'une régularisation suite à l'arrivée de gendarmes l'année dernière. Deux couples logent actuellement à l'extérieur. Il s'agirait de 2 logements supplémentaires et d'1 salle commune.

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Acte l'accord de principe de la commune de procéder à une extension de la gendarmerie actuelle sise rue Corneille selon les conditions juridiques et financières prescrites par le décret 93-130 du 28 janvier 1993 ;

Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et afférentes à cet accord de principe

Rapport n°18 : Dénomination et régularisation de voies

Dans le cadre de la convention de travail avec La Poste et d'un travail de concertation avec les administrés, il convient de dénommer une voie *Chemin de la Montagne Bleue* (zone ouest du village), et de régulariser une voie *Chemin de la Grand Riche* (zone ouest du village) et de rectifier une erreur matérielle de transcription *Impasse George Sand*.

P EIDENWEIL demande où est située géographiquement le Chemin de la Montagne Bleue ?

F CHEROUTE l'informe que ce chemin est situé à proximité du quartier de Notre Dame pas très loin du domaine du Vergon. Par ailleurs, elle indique que les panneaux de la Rue Henri MATISSE seront remplacés suite à une erreur d'orthographe.

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Dénomme la voie *Chemin de la Montagne Bleue* comme présentée ci-dessus,

Régularise la dénomination de la voie *Chemin de la Grand Riche*,

Rectifie la dénomination *Impasse George Sand*,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rapport n°19 : Appellation Mallemort de Provence

Par délibération n°2018-93-SG du 14 novembre 2018, le conseil municipal a adopté la proposition de l'appellation « **Mallemort de Provence** ».

Compte tenu du renouvellement général des conseillers municipaux survenu en mai 2020, Monsieur le Préfet sollicite la commune afin de redélibérer avec l'avis de la nouvelle assemblée.

Mme CHEROUTE attire notre attention sur l'orthographe de la proposition, qui mentionne Mallemort de Provence avec ou sans tirets.

Mme le Maire propose donc de l'écrire sans les tirets.

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Donne un avis favorable à la proposition du changement pour **Mallemort de Provence** ;

Rapport n°20 : Mise à jour du tableau des effectifs

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

		Situation au 01/12/2020					Durée hebdomadaire de service
		Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Postes à supprimer	Postes à créer	
Filière Administrative							
Directeur Général des Services	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Collaborateur de cabinet	Contractuel	A	1	0	0	0	35
Attaché principal	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Attaché	Titulaire	A	0	2	0	0	35
Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Rédacteur principal 2ème classe	Titulaire	B	1	1	0	0	35
Rédacteur	Titulaire	B	1	0	0	1	35
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	0	35
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Titulaire	C	6	1	0	0	35
Adjoint Administratif	Titulaire	C	7	2	0	1	35
			22	7	0	2	
Filière Technique							
Ingénieur principal	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Technicien Principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Technicien Principal 2ème classe	Titulaire	B	0	1	0	0	35
Technicien	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent de Maîtrise Principal	Titulaire	C	3	0	0	0	35
Agent de Maîtrise	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint technique Principal 1ère classe	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Titulaire	C	18	0	0	0	35
Adjoint Technique	Titulaire	C	11	3	0	0	35
Adjoint Technique	Contractuel permanent	C	1	0	0	0	35
			42	7	0	0	
Filière Police Municipale							
Chef de service principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Brigadier Chef Principal	Titulaire	C	1	1	0	0	35
Gardien-Brigadier	Titulaire	C	2	1	0	0	35
			4	2	0	0	
Filière Culturelle							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Titulaire	C	0	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine	Titulaire	C	0	0	0	1	35
			1	0	0	0	
Filière Médico-sociale							
Technicien paramédical	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	Titulaire	C	2	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe	Titulaire	C	2	3	0	0	35
			4	3	0	0	
		TOTAL	73	19	0	3	

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Approuve le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessus,

Inscrit les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2021,

Crée 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour un emploi permanent de responsable médiathèque,

Crée 1 poste d'adjoint administratif à temps complet en vue d'un emploi d'assistant comptable,

Crée 1 poste de rédacteur à temps complet en vue d'un emploi de responsable du service population et de l'assistance juridique des services.

Rapport n°21 Communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Pour l'année 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays Salonais.

Ce document consultable sur le site : www.agglomeration-provence.fr/vivre/eau-assainissement

Mme le Maire informe qu'il y a 2117 abonnés sur la commune, taux sur les contrôles sanitaires à 100 % avec un linéaire de 44 kms avec un rendement de distribution de 57 % alors que sur le territoire Salonais il est de 80 %, c'est un point noir sur la distribution de l'eau potable alors que des travaux sont engagés sur la commune.

T PLATON précise que sur le site de l'Agglomération un seul rapport est en ligne pour l'instant. Il précise que la distribution du réseau d'eau potable est mauvaise avec une perte de la moitié du réseau. Par ailleurs la réserve de 250 m³ est inférieure aux normes réglementaires, qui correspondent à 2 heures d'autonomie en cas de problème sur le réseau.

Mme le Maire répond que pour la Métropole et Agglomération il ne s'agirait pas de fuite d'eau mais plutôt de dérivations des réseaux d'eau, appelé des « vols d'eau » ; il recherche les origines afin de les corriger. Nous avons l'eau de secours du Domaine de Pont Royal et d'Alleins que nous n'avons pas utilisé cette année, la remise en eau des ruisseaux après le faucardage permet la réalimentation de la nappe.

T PLATON, pour cette année les analyses physicochimiques sont bonnes, or l'année dernière nous avons eu droit à une pollution avec en 2019 et 2017 des traces de fongicides. Ce qui implique qu'il faut faire attention au périmètre de protection autour du forage de la Crau Saint Pierre.

C BRONDOLIN répond que la Métropole a demandé la sécurisation du fossé autour de ce forage, des travaux vont être entrepris pour éviter que les hydrocarbures de la route arrivent dans les fossés.

Mme le Maire précise qu'une étude de la Métropole est en cours pour changer le lieu de la ressource en eau de la commune et mutualiser avec d'autres communes.

T PLATON demande s'il y a une planification pour résoudre tous les problèmes liés à la distribution ou l'assainissement des réseaux.

Mme le Maire répond que cela relève d'une compétence Métropolitaine et que la commune la sollicite régulièrement.

E BRUCHET précise que le sujet de la sécurisation des réseaux d'eau a été engagé pour trouver une meilleure évacuation. Un travail d'interaction avec les communes est engagé depuis plusieurs années. Il est envisageable de trouver une autre ressource mais compatible avec la nappe actuelle.

Pas de vote

Prend acte de la communication du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019.

Rapport n°22 Communication du rapport annuel 2019 des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

AgglopoLe Provence Eau (APE), titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau potable sur les 17 communes du Territoire du Pays Salonais a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019.

AgglopoLe Provence Assainissement (APA) titulaire du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur les 17 communes du Territoire du Pays Salonais a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019.

Ce document consultable sur le site : www.agglopoLe-provence.fr/vivre/eau_assainissement

Mme le Maire informe qu'il y a 1988 abonnés sur la commune, 25 kms de réseaux, 8 points noirs sur la commune et des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement, comportant la suppression de 18 chasses sur le réseau.

D FARRO dit être interpellé par les habitants des hameaux concernant le réseau d'assainissement. Il sollicite l'intervention de Mme le Maire auprès de la Métropole pour apporter une extension du réseau d'assainissement vers ces lieux.

Mme le Maire répond que ce sujet est suivi, comme les extensions Avenue de Craonne et Joliot Curie . Nous faisons des propositions d'autres demandes à ce niveau à la Métropole.

T PLATON dit que l'indice de connaissance de notre réseau est de 30% alors qu'il est de 85% ailleurs, le réseau déborde systématiquement lors des pluies, cela fait des années que ça dure.

C BRONDOLIN répond que la Métropole connaît le problème car il y a un réseau unique pluvial/assainissement. Normalement un bypass situé au niveau de la station d'épuration devrait aiguiller le pluvial vers les canaux, ce système sera remplacé car il est défectueux

Mme le Maire précise que la Métropole étudie le pluvial de la commune mais qu'il s'agit d'un problème antérieur. Elle explique que le réseau est complexe sur la commune (réseau gravitaire), et qu'à chaque intervention sur les voiries la Métropole intervient sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Pas de Vote

Prend acte de la communication du Rapport annuel des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019.

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Mme le Maire annonce que la commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide à la relance économique. Cette subvention sera d'un montant de 214 417,00 € sur les 307 000,00 demandés, elle concerne les projets des décisions 2020_086, 2020_087, 2020_088 et 2020_089.

Mme le Maire remercie les services de la commune pour leur réactivité sur ces demandes exceptionnelles, elle explique que ces travaux doivent être réalisés avant le 31 Décembre 2021.

Décision 2020-086 :

E SAMBAIN demande en quoi consiste le projet de végétalisation de la rue Fernand PAURIOL ?

Mme le Maire répond que la décision 2020_086 concerne seulement la demande de subvention, mais que le projet sera affiné et travaillé avec les commerçants.

M. PIGNET explique que c'est un projet qui existe depuis l'année dernière, il s'agit d'une étude d'embellissement de la rue Fernand Pauriol avec de la végétalisation. Pour la subvention il s'agit d'un projet déjà existant, qui est en accord avec l'environnement de la rue F. PAURIOL, avec création d'un îlot de fraîcheur

E BRUCHET précise que ce projet d'embellissement répond à trois thématiques : économique, commercial, et valorisation du territoire. Ce qui correspond aux critères du Conseil Départemental.

E SAMBAIN demande s'il est possible de voir l'esquisse.

E BRUCHET répond que l'esquisse n'est qu'un projet qui a permis de faire la demande de subvention, mais que ce projet sera retravaillé.

E SAMBAIN, demande si un projet de piétonnisation est prévu dans cette rue ?

P PIGNET répond qu'il y a une réflexion dans ce sens, elle sera abordée avec les commerçants de la rue.

Mme le Maire demande de bien dissocier les demandes de subvention et l'avancement des projets, elle précise que les esquisses permettent de réaliser les demandes et qu'ensuite ils sont travaillés en concertation.

Il y a aussi des travaux plus importants comme, les façades des écoles où la concertation n'est pas nécessaire, puisque ce sont des travaux de sécurité, d'amélioration de confort thermique du bâtiment. Chaque projet est soumis à des demandes de subventions.

T PLATON souligne que la concertation, ne concerne pas uniquement les commerçants, il y a aussi les habitants car c'est eux qui fréquentent la rue.

L LACROIX répond que M. PIGNET a évoqué les usagers avant les commerçants.

V ARTERO confirme que ce projet avait déjà été travaillé précédemment en concertation avec les usagers, les habitants et les commerçants de la rue.

D FARRO se réjouit des dossiers qui ont été déposés, or il aurait souhaité en avoir pris connaissance en amont. Il comprend le besoin de réactivité pour le dépôt des projets mais cela n'empêche pas l'information.

Exemple : les commissions de Mme GUY, où la transparence est faite sur les dossiers. Par contre avec M. PIGNET cela fait plusieurs fois qu'il demande des informations sur des dossiers et il n'obtient pas de réponse ?

D FARRO sollicite donc une collaboration plus importante avec les groupes de travail.

Mme le Maire répond que ce projet répond à une continuité d'embellissement de la commune avec le rond-point de Mille Bouquets et l'avenue Charles de Gaulle. Elle se satisfait de l'aboutissement de ce dossier de subvention.

D FARRO ne remet pas en cause les projets mais demande un peu plus de communication.

Mme le Maire répond que l'information est donnée via le compte rendu des décisions du Maire en conseil municipal, elles renseignent sur les actions faites par le Maire par délégation.

T PLATON rappelle que les demandes de subvention font partie des délégations données au Maire par le conseil municipal. On aurait pu limiter cette délégation ou plus précisément demander d'informer au préalable. A cette époque les amendements n'ont pas été retenus. Il a demandé que les décisions du Maire soient jointes au compte rendu comme cela se fait dans d'autres communes.

Mme le Maire répond que les décisions du Maire sont jointes au dossier du conseil municipal sachant que celles-ci peuvent susciter des explications qui seront données en séance.

Mme le Maire informe qu'en attente des déclarations du gouvernement, une organisation d'animation de Noël a été anticipé dans la rue commerçante pour le week-end du 19 – 20 décembre, afin d'accompagner la réouverture des commerces.

INFORMATIONS

- Illumination du village le 08/12/20
- Mallemort label village fleuri → 2 fleurs.
- Lancement des bons de réductions dans les commerces

M DUCHER souligne qu'elle n'a pas été consultée concernant les bons de réductions alors que son activité fait partie de la liste du décret établie par le gouvernement.

P PIGNET répond que le projet n'est pas complètement fermé, qu'il prendra son numéro de SIRET pour pallier à cet oubli.

Mme le Maire annonce qu'une commission finance a eu lieu le 07/12/20 et qu'un conseil municipal se tiendra le 16 décembre pour aborder des points urgents.

Prochain C Municipal → 10/02/2021

Questions diverses :

P EIDENWEIL remercie pour l'agenda local, mais regrette que le plan du village ne soit pas inséré.

Mme le Maire répond que contrairement aux années précédentes, la commune a pris en charge la rédaction de cet agenda afin de ne pas impacter ce coût aux commerçants. En ce qui concerne le plan, nous sommes en attente de la régularisation des noms de rue.

M. PLATON demande pourquoi Mallemort n'a pas candidaté au label « Petite Ville de Demain », labellisation mis en place par l'Etat pour aider au développement des villes.

Mme le Maire répond que la période n'est pas favorable et qu'il est trop tard pour le dossier. Cette action concerne une commune par territoire. Mallemort n'a pas candidaté car elle n'a pas de manager de centre-ville.

T PLATON rappelle avoir informé Mme le Maire par mail sur le label « Territoire Durable »

Mme le Maire précise que ce dossier doit être déposé lundi 14 décembre au + tard et que cette échéance est trop brève

T PLATON répond que le dépôt n'est pas pour le 14 mais pour le 31 décembre 2020.

Mme le Maire précise qu'il y a plusieurs dossiers et que nous travaillons pour celui du 31 décembre.

A ANDREIS informe que les Mallemortais se plaignent que le marché du vendredi est en manque d'exposants et en perte d'affluence.

Mme le Maire rappelle que la période est difficile, dans un premier temps seuls les commerces d'alimentation étaient présents ensuite d'autres commerçants ne viennent pas en période hivernale.

Afin de soutenir les forains en cette période de crise sanitaire, il a été décidé de suspendre la taxe sur les emplacements. Par ailleurs un travail sur la projection du marché avec une nouvelle implantation pour le redynamiser va se faire.

A ANDREÏS demande si la consolidation de l'oratoire a avancé.

Mme le Maire répond que ce projet sera mené avec le patrimoine et un comité de pilotage en recherchant des subventions. Il faut aussi penser à l'intégration de l'oratoire dans son environnement.

M. PLATON revient sur les bons d'achat, et informe que le gouvernement a décidé d'une aide de 150 € pour les ménages les plus modestes. Il propose que la commune s'associe à cette prime distribuée par la CAF.

Mme le Maire répond que l'idée est notée et que cela sera soumis au sein du CCAS, afin de voir comment accorder ces aides.

Fin de séance 21h40